



GT2 STRADALE EXTENDED WARRANTY

CONÇU POUR UNE ULTIME TRANQUILLITÉ D'ESPRIT

Pour que rien ne vienne perturber l'euphorie suscitée par votre GT2 Stradale, nous avons mis en place le programme d'extension de garantie Maserati. Ce programme prolonge la couverture de votre garantie jusqu'à cinq ans sans restriction de kilométrage, ce qui vous donne la liberté de profiter pleinement de chaque trajet. Vous pouvez ainsi conduire en toute confiance, sachant que votre voiture est entretenue par nos techniciens experts qui n'utilisent que des pièces d'origine Maserati.

PÉRIODE D'EXTENSION DE LA GARANTIE (ANNÉES) : 4, 4 et 5, 5*

COUVERTURE : garantie standard (pare-chocs à pare-chocs)

VÉHICULES ÉLIGIBLES : véhicules couverts par la garantie contractuelle de 36 mois ou, dans le cas d'une extension de garantie de 5 ans, véhicules couverts par l'extension de garantie de 4 ans

LIMITE DE KILOMÉTRAGE ILLIMITÉ À L'ACTIVATION ET APRÈS CELLE-CI

CONDITION D'ACTIVATION : extension de garantie anticipée dans les 6 premiers mois de la garantie contractuelle ; 4^e année dans la période de validité de la garantie standard ; 5^e année dans la période de validité de la 4^e année d'extension de garantie

TRANSFÉRABLE en cas de changement de propriétaire

Pour bénéficier de tout ce que l'extension de garantie Maserati a à offrir, prenez contact avec votre concessionnaire Maserati agréé et découvrez les conditions et les exclusions.

*Peut varier en fonction de la région.